



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

Bamako (Mali), 30 janvier – 3 février 2006

**RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET
LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION ET
DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES,
AFIN DE PROMOUVOIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

Table des matières

	Paragraphes
1.0 INTRODUCTION	1 - 6
2.0 SITUATION ACTUELLE EN CE QUI CONCERNE LA COMPÉTITIVITÉ AGRICOLE	
2.1 Importance de l'agriculture	7 - 8
2.2 Facteurs limitant la productivité et la compétitivité de l'agriculture	9 - 32
3.0 SITUATION SOUHAITABLE	33 - 40
4.0 EFFORTS EN COURS POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DE L'AFRIQUE	40 - 46
5.0 STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE À COURT, MOYEN ET LONG TERMES AUX NIVEAUX TANT NATIONAL QUE RÉGIONAL	47 - 73

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

5.1	Stratégies à court terme	
5.1.1	Stratégies sectorielles	48 - 60
5.1.2	Politiques macroéconomiques et intersectorielles	61 - 70
5.2	Stratégies à moyen et long termes	71 - 73
6.0	CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE	78 - 84

ANNEXE

LISTE D'ACRONYMES

ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et en Afrique centrale
BAfD	Banque africaine de développement
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FORUM	Forum universitaire régional pour le renforcement des capacités dans le secteur agricole
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTC	Obstacles techniques au commerce
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PRSA	Programme régional pour la sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique monétaire ouest-africaine
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

1.0 INTRODUCTION

1. Depuis une dizaine d'années, la croissance économique et le développement de l'Afrique préoccupent de plus en plus les dirigeants et les pays développés en général. La communauté internationale insiste à nouveau sur le rôle central de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté au sein du monde en développement. Des événements phares comme le Sommet mondial de l'alimentation (SMA) de 1996, puis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMG) et l'initiative africaine dans le cadre du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ont réussi à mettre en lumière le rôle central qui revient à l'agriculture dans la lutte contre la faim et la pauvreté et dans les stratégies de développement africaines.

2. Aujourd'hui, l'Afrique demeure la seule région du monde en développement où la production alimentaire par habitant ne cesse de diminuer depuis 40 ans. L'accroissement de la productivité agricole, la stabilité macro-économique, la création de marchés régionaux et un climat favorable aux investissements privés, sans compter la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, sont autant de conditions préalables indispensables à une croissance économique soutenue.

3. Le renforcement de la compétitivité de l'Afrique subsaharienne dans le domaine agricole suppose: i) meilleure efficacité (réduction des coûts) de la production agricole (production végétale/animale/haliéutique/forestière), autrement dit une productivité élevée assurant une vraie compétitivité au niveau mondial; il s'agira donc essentiellement de créer les conditions d'une productivité rapide et soutenue; et ii) l'accroissement du volume des échanges aux niveaux intérieur, régional et international.

4. Malheureusement, une combinaison de facteurs, parmi lesquels des politiques et des stratégies inadaptées pour promouvoir la productivité agricole, le manque d'investissement dans les infrastructures, le financement négligeable du secteur et des difficultés d'adaptation aux normes mondiales, expliquent l'état actuel de l'agriculture africaine, qui se caractérise par la sous-production et le manque de compétitivité, notamment pour les produits de base et les produits d'exportation. L'Afrique subsaharienne n'a pas dépassé le premier stade du développement là où elle en est encore à se débattre avec des questions de production, comme indiqué ci-après.

Stade de développement	Priorité
Économies les moins avancées/Afrique subsaharienne	Production et distribution
Économies moyennement développées	Commercialisation, logistique et services
Économies développées	Développement de produits, services, gestion de l'information

5. Pour inverser cette tendance, l'Afrique doit tirer parti des possibilités offertes par les politiques de mondialisation et de libéralisation et l'orientation sur la « nouvelle agriculture ». Celle-ci inclut la production de produits à forte valeur ajoutée et un meilleur accès des producteurs à des marchés rémunérateurs. La compétitivité sera encore renforcée si les systèmes commerciaux mondiaux sont restructurés pour assurer un commerce équitable et des avantages égaux à tous les producteurs.

6. Le présent document décrit les principaux problèmes à résoudre pour accroître la production de produits agricoles de bonne qualité et la compétitivité de l'agriculture africaine au profit des pays concernés. Il passe en revue les obstacles à la compétitivité agricole et à la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation. Il présente les efforts faits à ce jour par les pays, les groupements régionaux et la communauté internationale pour résoudre certains de ces problèmes et souligne les résultats obtenus. Il suggère enfin des stratégies à court, moyen ou long termes à adopter pour renforcer la compétitivité agricole.

2.0 SITUATION ACTUELLE EN CE QUI CONCERNE LA COMPÉTITIVITÉ AGRICOLE¹

2.1 Importance de l'agriculture

7. L'agriculture continue à contribuer de manière essentielle au PIB, aux recettes d'exportation et à l'emploi dans la plupart des pays d'Afrique. Pendant la période 2000-03, l'agriculture a assuré de 20 à 61 pour cent du PIB total de plus de 50 pour cent des pays d'Afrique subsaharienne (Tableau 1).

Tableau 1: Part de l'agriculture dans le PIB total en Afrique subsaharienne (en pourcentage)

Période		Moins de 20 pour cent	De 20 à 40 pour cent	Plus de 40 pour cent	Total
1984-86	Nombre de pays	9	23	6	38
	Pourcentage	24	61	16	100
2000-03	Nombre de pays	16	17	13	46
	Pourcentage	35	37	28	100

Source: Banque mondiale, 2004

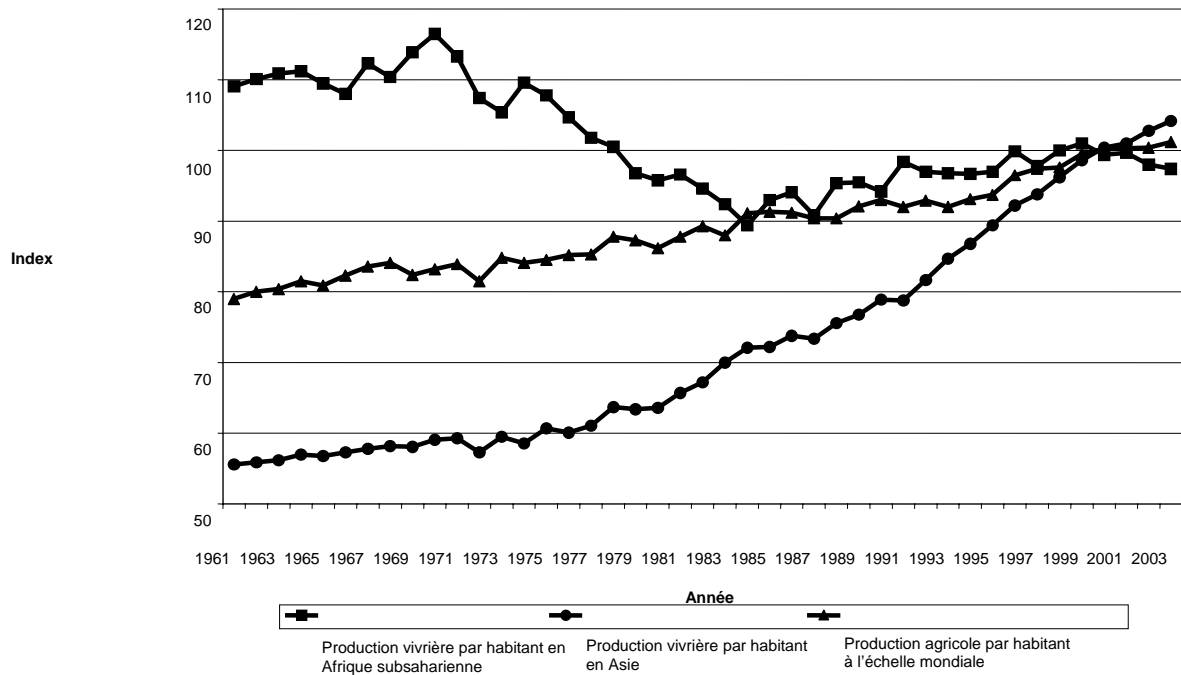
8. Si la production agricole augmente, ce n'est pas le cas de la productivité. La production alimentaire par habitant a diminué de 17 pour cent en Afrique subsaharienne par rapport au niveau déjà médiocre de 1970, soit le déclin le plus accentué par rapport à toutes les autres régions du monde (Figure 1). Les rendements céréaliers stagnent depuis le milieu des années 70, alors qu'ils ont doublé dans d'autres régions du monde en développement (Tableau 2). L'agriculture africaine se caractérise généralement par une production de subsistance de la part de petits agriculteurs, autrement dit par des niveaux de production fluctuants, une faible productivité et une qualité médiocre. De fait, la plupart des pays de la région connaissent un déficit vivrier et sont devenus des importateurs nets de denrées alimentaires.

Tableau 2: Tableau comparatif de quelques rendements par culture/pays

Produit	Pays/région	Rendement (t/ha)
Manioc	Afrique centrale	7,8
	Thaïlande	15,2
	Moyenne mondiale	10,1
Arachides	Afrique de l'Ouest sahélienne	0,8
	Inde	1,0
	Moyenne mondiale	1,4
Maïs	Afrique de l'Est	1,5
	États-Unis	8,3
	Moyenne mondiale	4,3
Sorgho	Afrique de l'Ouest sahélienne	0,6
	Inde	0,9
	Moyenne mondiale	1,4

Source: FAOSTAT (2002)

¹ La compétitivité est analysée sous deux angles: i) différence de productivité d'un pays africain à l'autre et entre les pays africains et le reste du monde et ii) différence entre les prix aux producteurs et les cours mondiaux pour les agriculteurs africains et pour leurs concurrents à l'échelle mondiale.

Figure 1: Tendances de la production vivrière par habitant dans quelques régions

Source: FAOSTAT, 2004

2.2 Facteurs limitant la productivité et la compétitivité de l'agriculture

9. Parmi les principaux facteurs limitant la productivité et la compétitivité agricoles de l'Afrique, on peut citer:

- Le faible taux d'utilisation des intrants agricoles, le faible taux de génération et d'adoption de technologies et la mauvaise gestion des ressources naturelles;
- Les mauvaises pratiques en matière de manipulation, de transformation et d'ajout de valeur après récolte;
- L'importance excessive de l'agriculture pluviale;
- Le mauvais état/fonctionnement de l'infrastructure physique, notamment des marchés et des installations et services à valeur ajoutée y relatifs, des moyens de transport (routes, chemins de fer, ports maritimes et aéroports), des services d'approvisionnement en énergie et des télécommunications;
- Le faible taux d'investissement dans l'agriculture et l'accès insuffisant au financement et au crédit agricoles;
- Des services de distribution d'intrants inadéquats;
- La faible capacité des ressources humaines à tous les niveaux, situation aggravée par la pandémie de VIH/SIDA;
- Des politiques inappropriées.

10. Les facteurs affectant la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles peuvent être regroupés sous trois têtes de chapitre: facteurs liés à la production, facteurs liés aux marchés et aux services et facteurs d'ordre macroéconomique.

Facteurs liés à la production

Le faible taux d'utilisation des intrants

11. Le faible taux de commercialisation des produits agricoles, notamment en ce qui concerne le sous-secteur des cultures vivrières, est lié au fait que les engrais, les semences améliorées et d'autres intrants agricoles sont souvent hors de portée de la grande majorité des petits agriculteurs. Qui plus est, le déclin persistant des cours des produits limite la rentabilité d'une éventuelle utilisation de ces intrants.

12. Les Ministres africains de l'agriculture, réunis pour leur vingt-troisième Conférence régionale à Johannesburg, ont recommandé aux chefs d'État et de gouvernement d'accorder la priorité au développement de l'industrie des engrais en Afrique, afin d'élargir l'offre destinée aux agriculteurs et d'assurer l'exécution durable des programmes de production prioritaires du PDDAA.

Importance excessive de l'agriculture pluviale

13. L'Afrique est encore loin d'exploiter toutes ses possibilités en matière d'irrigation. En Afrique subsaharienne, 4 pour cent seulement des terres arables sont irrigués et moins de 3 pour cent des ressources hydriques sont utilisés, contre 42 pour cent et 18 pour cent, respectivement, en Asie. Si la tendance actuelle en ce qui concerne les efforts d'irrigation se poursuit, les terres irriguées en Afrique subsaharienne n'atteindront que 20 pour cent des possibilités en 2030 (PDDAA 2003). Dans ces conditions, l'Afrique limiterait ses chances de pratiquer une agriculture irriguée orientée sur le marché.

14. L'irrigation, certes, mais aussi les systèmes d'exploitation et de maîtrise de l'eau, font défaut. Cette dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture pluviale explique dans une large mesure la faiblesse et le manque de fiabilité de la production agricole. Cette situation non seulement abaisse la productivité et par conséquent la rentabilité, mais elle affecte aussi la compétitivité sur les marchés internationaux, faute de pouvoir assurer une offre cohérente et régulière de produits agricoles dans les quantités et de la qualité souhaitées.

Gestion postérieure à la récolte:

15. La compétitivité de l'agriculture africaine aurait beaucoup à gagner de pratiques de gestion post-récolte améliorées. En effet, de 20 à 40 pour cent des récoltes sont perdues au stade de la manipulation après récolte, en particulier faute d'installations de stockage appropriées. Les pertes après récolte sont encore plus sensibles pour des produits périssables comme les produits horticoles, de même que pour les produits volumineux comme les plantes-racines. Dans la plupart des pays, l'absence d'installations de stockage et de transformation, notamment interdit aux agriculteurs d'ajouter de la valeur à leur production pour renforcer leur compétitivité.

Gestion des ressources naturelles

16. La dégradation des terres due à l'érosion éolienne et hydrique induite notamment par l'homme est le principal problème écologique de l'Afrique subsaharienne. La mise en cultures ou en pâturages continue ainsi que le débroussaillage par le feu entraînent l'épuisement des sols. Outre l'impact négatif de la production agricole et animale sur ces ressources, la surexploitation des ressources forestières pour en extraire du bois, du combustible, des fibres et des produits alimentaires est aussi l'une des causes principales du déboisement et de la perte de biodiversité dans toute la région subsaharienne. La dégradation des terres est un problème majeur, qui recoupe toutes les questions de pauvreté, de revenu des ménages, de durabilité de l'environnement et de croissance économique, les deux tiers des terres arables africaines étant affectées.

Mauvaise infrastructure physique

17. L'amélioration de l'infrastructure physique – routes, chemin de fer, ports maritimes et aéroports, ainsi que tout autre moyen de facilitation des échanges – est indispensable pour que l'agriculture africaine devienne compétitive. À l'exception des pays d'Afrique du Nord, l'infrastructure des pays africains est nettement sous-développée, la densité routière moyenne en Afrique subsaharienne étant de 0,86 km pour 1 000 habitants, contre 1,8 en Asie du Sud et 8,5 dans les pays à revenu intermédiaire. L'Afrique étant le continent qui compte le plus de pays sans littoral, de nombreux pays sont confrontés à des coûts extraordinaires pour accéder aux marchés mondiaux. Ainsi, la CNUCED signale que les frais de transport et d'assurance, en pourcentage de la valeur des exportations, vont de 32,8 pour cent pour la République centrafricaine à 55,5 pour cent pour le Malawi.

Facteurs liés aux marchés et aux services

Systèmes de commercialisation et de distribution

18. En ce qui concerne le marché intérieur, les installations existantes sont mal gérées ou sous-utilisées en raison notamment du faible volume (de 10 à 20 pour cent) de produits frais commercialisés par l'intermédiaire des structures officielles. Près de 90 pour cent des produits frais destinés aux marchés locaux (marchés de plein air, sur le bord des routes ou autres) ne bénéficient d'aucune valeur ajoutée, hormis un classement et un tri très approximatifs et un regroupement minimal. Aucun effort véritable n'est fait pour contrôler la qualité et l'hygiène (tels les résidus de produits chimiques). Les moyens de transport disponibles (camions) ne sont pas spécialisés dans le transport des produits et provoquent, de ce fait, des pertes très importantes.

19. La part de la production des petits agriculteurs commercialisée est souvent insignifiante en raison des difficultés d'accès aux services de commercialisation. Les frais de transactions sont élevés, en raison de la mauvaise organisation des systèmes de commercialisation. Les producteurs ont tendance à traiter de faibles volumes et les associations d'agriculteurs ne peuvent obtenir que des économies d'échelle limitées en regroupant la production.

Accès difficile au marché international

20. Les pays africains ont du mal à respecter les normes internationales de qualité et de sécurité sanitaire toujours plus strictes en vigueur sur les marchés des pays développés dans le contexte des BPA requises par les accords SPS et OTC de l'OMC.

Encadré 1. Obstacles à la compétitivité de l'Afrique

Particulièrement préoccupants sont les régimes tarifaires protectionnistes actuels qui font obstacle aux efforts des pays africains pour ajouter de la valeur à leur production. Ainsi, les droits sur le cacao non transformé ne sont que de 0,5 pour cent dans l'Union européenne et nuls aux États-Unis et au Japon, tandis que pour le cacao semi-transformé, l'Union européenne impose un droit de 9,7 pour cent, les États-Unis, 0,2 pour cent et le Japon, 7 pour cent. Si les Africains essaient de vendre des produits finis à base de cacao, des droits d'importation punitifs sont imposés – 30,6 pour cent pour l'UE, 15,3 pour cent pour les États-Unis et 21,7 pour cent pour le Japon. Ces tarifs élevés empêchent les producteurs des pays en développement, notamment d'Afrique, d'accéder aux marchés des pays développés.

21. Il convient de noter également les tendances et l'évolution observées de la demande de produits agricoles, notamment en Europe et en Amérique du fait de l'évolution démographique et des préférences des consommateurs. Les pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas réussi à adapter leur production à la nouvelle demande. La libéralisation des échanges, la mobilité des capitaux et le développement technologique, notamment l'informatisation et les télécommunications, donnent pourtant aux pays africains la possibilité d'accéder aux marchés des pays développés.

Capacité insuffisante en matière de recherche et de vulgarisation

22. Les instituts de recherche nationaux manquent de fonds et de professionnels spécialisés qualifiés et motivés, ce qui explique le faible taux de création de technologies face aux tendances de la mondialisation. Les fonds publics alloués à la recherche agricole sont passés d'un pourcentage record de 0,93 pour cent du PIB en 1981 à 0,69 pour cent en 1991, contre une moyenne de 2,4 pour cent du PIB pour les pays industrialisés. De même, l'appui du secteur privé à la recherche agricole est négligeable dans de nombreux pays africains par rapport aux efforts consentis ailleurs. En 2004, la Société américaine Monsanto a dépensé 511 millions de dollars EU pour la recherche-développement.

23. Les services de vulgarisation sont hors de portée de nombreux petits agriculteurs, qui constituent plus de 80 pour cent de la population agricole dans beaucoup de pays africains. Le fait que dans de nombreux pays les gouvernements aient réduit les fonds alloués à la vulgarisation et à la formation agricole au cours de la dernière décennie n'a pas facilité l'accès des agriculteurs aux technologies et à l'information sur les marchés. Toutefois, de nouvelles voies de circulation de l'information agricole, par le biais d'ONG, et d'associations paysannes, par exemple, facilitent les activités de vulgarisation et de formation. Qui plus est, on s'attend à un renforcement du rôle du secteur privé dans la fourniture d'informations techniques ou commerciales concernant la production agricole et animale par le biais d'arrangements tels que l'agriculture sous contrat.

Difficultés d'accès aux services financiers

24. L'Afrique subsaharienne continue à se caractériser par la faiblesse des investissements agricoles. Ceci est dû en partie aux difficultés d'accès aux services financiers, au coût élevé des emprunts et aux risques importants liés au crédit agricole. Le recours au crédit agricole est en fait en déclin.

Facteurs macro-économiques

25. Un environnement macro-économique favorable encourage le développement agricole. Le secteur agricole affecte les résultats macro-économiques, notamment dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne où le secteur contribue largement au PIB et assure la subsistance d'une forte proportion de la main-d'oeuvre. Les facteurs et politiques macro-économiques qui nuisent à la compétitivité du développement agricole sont:

- Les taux d'intérêt élevés sur les prêts agricoles et les difficultés d'accès à ces prêts
- Les droits de douane sur les importations d'intrants agricoles
- La libéralisation des échanges dérégulée
- Des politiques commerciales nationales, régionales et internationales inadaptées
- L'absence de subventions à la production locale, contrairement à ce qui se passe dans les pays développés et
- L'absence de politiques en matière d'utilisation des ressources naturelles (terres, forêts, eau)

26. Les trois facteurs cruciaux affectant la compétitivité sont: l'impact de la libéralisation des marchés et des ajustements structurels, le manque d'investissement dans l'agriculture et la faiblesse des politiques commerciales interrégionales.

Impact de la libéralisation des marchés et des ajustements structurels

27. Les politiques d'ajustement économique visant à modifier la structure actuelle et à stabiliser l'économie supposent la libéralisation des échanges de produits et d'intrants agricoles et la suppression des subventions gouvernementales, du contrôle des prix et des restrictions au commerce des produits agricoles, plus l'introduction de la concurrence grâce à la suppression des monopoles gouvernementaux et à l'engagement d'entités para-étatiques dans la commercialisation des produits de base et des denrées exportées.

28. La libéralisation du marché n'a pas eu que des avantages. Si elle était censée promouvoir un commerce efficace, elle a aussi eu des effets négatifs. Ainsi, des services précédemment fournis par des organismes para-étatiques et qui auraient dû être repris par le secteur privé ne l'ont jamais été en raison des frais de transaction élevés. La suppression des obstacles au commerce semble avoir érodé la compétitivité des produits primaires. Ainsi, a-t-on constaté au Mali une chute phénoménale de 50 pour cent de la production de coton en 2000/2001, qui aurait été due à la faiblesse des prix sur le marché mondial. La suppression des subventions aux intrants a également déclenché une hausse des prix de ces intrants et donc une moindre utilisation d'intrants achetés. Ainsi, l'utilisation d'engrais au Ghana a chuté de 28,7 pour cent entre 1989 et 1995 lorsque les subventions ont été supprimées, tandis qu'en Tanzanie, la baisse a atteint 50 pour cent environ.

29. L'effet général semble être la marginalisation des pays pauvres en ressources, notamment des producteurs éloignés ou marginaux qui n'ont guère accès aux marchés. Une étude FAO/Banque mondiale montre qu'en Tanzanie, les négociants d'intrants du secteur privé ont favorisé l'approvisionnement des marchés urbains plus rentables afin de réduire leurs coûts de transaction, ce qui a aggravé la segmentation des marchés ruraux et fait obstacle à leur intégration. Ce sont les populations agricoles vulnérables qui se sont avérées les moins compétitives.

Faiblesse des investissements dans l'agriculture

30. Le secteur agricole demeure faiblement prioritaire dans l'allocation des ressources. Dans les pays industrialisés, bien que la contribution de l'agriculture à l'économie générale soit minime, les gouvernements ont toujours appuyé ce secteur. Une analyse des crédits budgétaires alloués à l'agriculture dans sept pays d'Afrique subsaharienne (Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria, Tanzanie and Zambie) entre 1990 et 2001 fait apparaître que ces crédits sont faibles et diminuent au fil des ans. La part de l'agriculture dans le budget total est ainsi passée de 5 pour cent environ en 1990/91 à 3,5 pour cent en 2001/02. Afin d'améliorer la situation, l'Union africaine, à son Sommet de Maputo, a recommandé que 10 pour cent des budgets nationaux soient alloués à l'agriculture. L'absence de sources de financement durables et accessibles à l'appui des activités agricoles est en effet un obstacle majeur à l'amélioration de la productivité et donc de la compétitivité de l'agriculture de la région.

Faiblesse du commerce intrarégional

31. Le commerce intrarégional au sein des différentes communautés économiques régionales demeure assez faible malgré les efforts faits pour harmoniser les réglementations et accroître les volumes échangés. Le principal partenaire commercial de l'Afrique est l'Europe, qui absorbe 30 à 40 pour cent du volume commercialisé par différentes communautés économiques régionales. Par exemple, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, les échanges internes représentent 10 pour cent du volume, plus 4 pour cent vers l'Afrique du Sud, alors qu'avec l'Union européenne, ce pourcentage atteint 34 pour cent et que le Moyen-Orient prend de plus en plus d'importance. En Afrique de l'Ouest, les échanges internes de la CEDEAO atteignent seulement 8 pour cent. L'insuffisance des infrastructures et des accords commerciaux font que des pays voisins ferment leurs frontières aux échanges, notamment à des fins de sécurité alimentaire.

Exportations intrarégionales (en millions de dollars EU — tous produits confondus)
(source: Banque mondiale)

	1980	1990	1995	1999
UMA	109	958	1109	918
CEMAC	75	139	120	121
COMESA	616	963	1386	1403
CEEAC	89	163	163	167
CEDEAO	692	1533	2088	2687
SADC	617	1630	3373	3880
UEMOA	460	614	555	382

32. Dans l'ensemble, le commerce intrarégional en Afrique subsaharienne continue à se caractériser par:

- Des échanges frontaliers officieux non enregistrés;
- Des volumes et des valeurs limités sur le plan régional; le commerce intrarégional ne représente que 10 pour cent des exportations totales de l'Afrique et 18,5 pour cent des importations agricoles de l'Afrique;
- Des politiques/stratégies et des normes commerciales non coordonnées et éventuellement une concurrence importante entre membres d'une même communauté économique régionale; ainsi, la plupart imposent encore des obstacles au commerce avec des tarifs allant jusqu'à 30 pour cent pour certains produits.

3.0 SITUATION SOUHAITABLE

33. La situation souhaitable est bien différente de la réalité. La situation souhaitable se caractérise par:

- Des marchés raisonnablement efficaces, plus l'existence ou la création de débouchés internes ou externes;
- Des infrastructures adéquates, notamment des systèmes et des dispositifs de soutien à l'agriculture;
- Des mécanismes permettant d'acquérir et de distribuer l'information sur les possibilités et les technologies de renforcement de la productivité;
- Un capital humain apte à absorber de nouvelles technologies et à exploiter des débouchés commerciaux;
- Un climat propice à l'investissement privé, notamment: incitations fiscales, stabilité macroéconomique, environnement juridique et réglementaire efficace et société sûre sur le plan politique dans laquelle le secteur agroalimentaire puisse s'épanouir;
- Des systèmes de production agricole efficaces pour les cultures de valeur supérieure;
- Des politiques et stratégies favorables au commerce intrarégional et aux exportations.

34. Du point de vue la production, il faut aider les petits producteurs de subsistance à passer du stade de l'opportunisme commercial à une production fondée sur la demande et sur les engagements. Les agriculteurs doivent relever le niveau de leur efficacité opérationnelle pour être compétitifs, compte tenu des normes mondiales. L'irrigation ou les serres peuvent, par exemple, faciliter la maîtrise de l'humidité du sol (contrairement à ce qui se passe avec l'agriculture pluviale) de façon à assurer une production et une offre commerciale plus régulières.

35. Les petits agriculteurs ont un contrôle très limité sur les accords commerciaux. Les organisations ou coopératives d'agriculteurs peuvent améliorer la position des agriculteurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur en accroissant leur pouvoir de négociation et de contrôle des activités en amont.

36. Selon la vision du NEPAD, l'agriculture doit renforcer sa contribution à la lutte contre la faim et la pauvreté, en assurant un progrès économique à large assise. Pour ce faire, l'Afrique doit acquérir un certain poids économique, éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et poser les fondements d'un développement économique durable. Dans cette optique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique se sont fixé un objectif d'une croissance annuelle de 7 pour cent du PIB sur les 20 prochaines années. L'agriculture, qui assure l'essentiel du PIB régional, est censée servir de fer de lance à cette remontée, avec une croissance annuelle de 6 pour cent pendant la période.

37. Pour que l'agriculture africaine devienne compétitive, elle doit pouvoir affronter la concurrence sur le marché intérieur d'importations bon marché bénéficiant de subventions dans le pays d'origine ou résultant d'un mode de production plus efficace. Deuxièmement, l'agriculture africaine doit pénétrer sur les marchés d'exportation. Il faut donc accorder la priorité la plus élevée à l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits des petits agriculteurs qui sont majoritaires en Afrique pour que le continent devienne compétitif sur le marché.

38. Les stratégies appropriées pour améliorer la productivité des petits agriculteurs dépendront de l'avantage comparatif potentiel d'une situation donnée. De nombreux facteurs déterminent l'avantage comparatif et la réaction appropriée, notamment le potentiel agricole, l'accès aux marchés et l'infrastructure.

39. Comme envisagé au SMA de 1996, l'Afrique devrait d'ici à 2015:

- Jouir de la sécurité alimentaire (déterminée par la disponibilité et l'accessibilité d'aliments appropriés et l'accès des pauvres à une alimentation et à une nutrition adéquates).
- Avoir instauré des marchés agricoles dynamiques entre pays et régions.
- Avoir intégré les agriculteurs dans l'économie en leur assurant un meilleur accès aux marchés, l'Afrique devenant exportatrice nette de produits agricoles.
- Avoir adopté des méthodes de production respectueuses de l'environnement et développé une culture de gestion durable de sa base de ressources naturelles (qui inclut les ressources biologiques pour l'alimentation et l'agriculture) afin d'éviter sa dégradation.

40. Les gouvernements africains doivent adopter des stratégies renforçant leur pouvoir de négociation lors des négociations commerciales, de façon à pouvoir persuader les pays développés de renoncer beaucoup plus rapidement à subventionner leur production intérieure, à limiter leurs importations, à subventionner leurs exportations et à imposer taxes et contrôles qui faussent les échanges.

4.0 EFFORTS EN COURS POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DE L'AFRIQUE

41. Depuis quelques années, les gouvernements, les organisations économiques régionales et la communauté internationale intensifient leurs efforts visant à ce que l'agriculture bénéficie de la prééminence nécessaire pour garantir une bonne gestion des ressources naturelles et la compétitivité de ses produits sur le marché mondial.

Efforts notables aux niveaux régional et sous-régional

42. Les institutions financières internationales et les partenaires du développement ont accru leur appui au secteur agricole de nombreux pays africains, ou se sont engagés à le faire, notamment pour développer les marchés, améliorer les compétences dans le secteur agroalimentaire et défendre des politiques appropriées. USAID, par exemple, cherche à améliorer la compétitivité en appuyant les politiques agricoles et commerciales de plusieurs pays d'Afrique grâce à des initiatives telles que le projet d'appui à l'expansion du commerce agricole régional (RATES) et le programme AGOA. Le projet de promotion du marché agricole et d'intégration régionale (AMPRIP) appuyé par la Banque africaine de développement et la sous-composante de l'activité « *Promotion de politiques susceptibles d'attirer l'investissement privé dans l'agriculture* » du projet financé par la FAO/CfD- France intitulée « Démontrer l'utilité d'un soutien public renforcé à l'initiative sur l'agriculture » pourraient être liés à des approches adoptées dans l'étude de la Banque mondiale « Vers une agriculture commerciale compétitive en Afrique – TCCAA ». Le FIDA appuie le renforcement de la productivité des petites exploitations agricoles par le biais de projets d'irrigation, de gestion de l'eau, d'utilisation de semences améliorées, de crédit agricole et de promotion de l'approche « développement d'inspiration communautaire ».

43. La Commission des communautés européennes, dans sa communication au Conseil d'octobre 2005, a recommandé que l'UE appuie spécifiquement la compétitivité et la productivité de l'agriculture africaine.

44. La réponse de l'Afrique à la stagnation du développement économique est incarnée dans le NEPAD, qui reconnaît que l'agriculture est au cœur du développement de l'Afrique et a élaboré le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) avec l'aide de la FAO. Pour améliorer la compétitivité, le Programme stipule que les investissements doivent porter en priorité sur:

- La gestion des terres et des eaux pour améliorer la productivité agricole;
- L'infrastructure rurale et le renforcement des capacités commerciales, afin d'améliorer l'accès au marché.

Initiatives prises par les communautés économiques régionales en matière de développement agricole

45. Les diverses organisations régionales et sous-régionales ont établi des plans d'action pour mettre en oeuvre des programmes régionaux axés sur le renforcement de la compétitivité et sur l'application des exigences de l'OMC en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires dans les neufs communautés économiques régionales (CEEAC, CEMAC, CEN-SAD, COMESA, CEDEAO, IGAD, SADC, UEMOA et UMA). Ces plans ont été approuvés respectivement par leurs ministres compétents, voire par les chefs d'État ou de gouvernement. Dans le cas de l'UEMOA, le programme est déjà appliqué pour un coût d'environ 5,8 millions de dollars EU. La Banque africaine de développement a également manifesté son intérêt pour un programme régional de sécurité alimentaire de la CEEAC pour un coût de 9,6 millions de dollars EU.

46. Des mesures délibérées ont été prises par des gouvernements et des communautés économiques régionales pour susciter l'engagement et la participation du secteur privé dans des conditions spécifiques et réalistes. Les meilleures pratiques à cet égard incluent, notamment, la tenue par le NEPAD d'une réunion à Entebbe (Ouganda) (23-26 novembre 2005) sur l'agriculture sous contrat avec des participants du secteur public et du secteur privé représentant des ONG et la communauté des donateurs. L'industrie du café, en Afrique de l'Est, dispose d'une association professionnelle régionale solide, l'Association EAFCA, qui est très active au niveau régional et par le biais de ses chapitres nationaux.

Encadré 2. Participation du secteur privé au développement agricole

Au niveau national, plusieurs pays ont établi des instances consultatives qui rassemblent des membres du secteur public et du secteur privé pour débattre de questions d'intérêt mutuel. En Zambie, par exemple, un Forum consultatif agricole a rassemblé de nombreux représentants du secteur privé.

Un certain nombre de pays de la région disposent également d'associations paysannes spécifiques dans des secteurs comme l'aviculture, l'horticulture, l'élevage laitier et d'autres, relevant souvent d'une organisation plus vaste.

Des exportateurs privés encouragent l'exportation de produits horticoles (fleurs, légumes et fruits tropicaux) d'Afrique de l'Est vers l'Europe et le Moyen-Orient, en facilitant leur commercialisation et en fournissant bien souvent des intrants aux cultivateurs. Tous ces systèmes se caractérisent généralement par la fourniture d'intrants clés ou de débouchés commerciaux qui encouragent des milliers de petits producteurs à produire davantage.

47. L'accès aux marchés et l'information sur les marchés sont des éléments indispensables à l'amélioration de la compétitivité sur les marchés tant internes qu'externes. La CEA, la COMESA et l'Autorité intergouvernementale sur le développement répondent à ce besoin en créant des systèmes d'information sur les marchés et d'alerte rapide. Par exemple, la COMESA met en place le système FAMIS (Système d'information sur le marché des produits alimentaires et agricoles), système régional d'information sur les marchés, et USAID finance un système analogue dit MIS (Système d'information sur les marchés) mis en œuvre par le Centre international de développement des engrais et l'Afrique par le biais du projet régional MISTOWA pour l'Afrique de l'Ouest.

5.0 STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE À COURT, MOYEN ET LONG TERMES AUX NIVEAUX TANT NATIONAL QUE RÉGIONAL

48. L'accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux est un élément clé pour une croissance agricole soutenue. Des mesures concrètes sont nécessaires à ces trois niveaux. Au niveau national, il faudra concevoir des produits locaux à faible coût et des systèmes de commercialisation, d'améliorer la qualité des produits et de créer des produits novateurs grâce à la transformation agro-industrielle. Au niveau régional, la mise en œuvre des accords d'intégration régionale existants sera nécessaire pour harmoniser la fiscalité et appuyer des politiques favorables au commerce transfrontière. Au niveau mondial, il faut mettre au point des stratégies collectives en vue des négociations commerciales mondiales, afin d'assurer un accès équitable aux marchés.

5.1 Stratégies à court terme

5.1.1 Stratégies sectorielles

49. Les facteurs sectoriels critiques, si l'on veut accroître la compétitivité de l'agriculture et améliorer la gestion des ressources naturelles, sont: l'investissement dans les ressources humaines, la recherche et les technologies, la gestion de la fertilité des sols, la gestion des opérations après récolte, le développement des marchés, les services financiers et les marchés des capitaux, les associations paysannes et les liens agriculteur-marché-agro-industrie.

Investissement dans les ressources humaines

50. Il est indispensable d'investir dans les ressources humaines si l'on veut que l'agriculture soit compétitive. Un secteur privé motivé disposant des compétences requises en matière de gestion est nécessaire pour obtenir une meilleure productivité et de meilleurs résultats. Les capacités des agriculteurs doivent être renforcées pour qu'ils puissent adopter de nouvelles technologies et respecter les normes qui leur permettront d'accéder aux marchés.

51. De même, les règles et questions commerciales soulevées par l'Organisation mondiale du commerce doivent être mieux connues pour que le personnel dispose des connaissances requises pour négocier sur les marchés. Les pays africains doivent aussi renforcer leurs capacités en matière d'analyse des politiques pour pouvoir concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques appropriées pour renforcer la compétitivité de l'agriculture.

Recherche et technologie

52. Les avancées technologiques, que ce soit en matière de biologie, d'énergie, d'information et de communication, doivent être utilisées pour assurer une production agricole répondant à la demande des marchés. En adoptant des variétés de café à haut rendement, le Viet Nam a renforcé sa compétitivité en matière de production de café par rapport aux pays producteurs traditionnels, ce qui lui a permis de conquérir une part de marché et de devenir un producteur de café de premier plan.

Gestion de la fertilité des sols

53. Le peu de fertilité des sols, le manque d'accès à des intrants d'un prix abordable et l'incapacité de nombreux pays africains à reconstituer les éléments nutritifs des sols expliquent la dégradation des terres et leur faible productivité, de même que les coûts élevés de production par unité de superficie et, partant, la faible compétitivité de ces pays sur le marché mondial. On sait que les agriculteurs qui investissent davantage dans la conservation des sols assurent à leur terre une productivité supérieure à la moyenne. Toutefois, les données empiriques concernant la rentabilité de nombreuses pratiques visant à préserver la fertilité des sols, telles que les cultures en bandes, le recyclage des matières organiques, le sarclage, etc. sont parfois contradictoires. Certains systèmes d'incitation encouragent les agriculteurs à exploiter abusivement les sols. Il faudrait procéder à une analyse économique et financière des technologies de production durable: récupération de l'eau, travail de conservation du sol et lutte intégrée contre les ravageurs.

54. Des subventions peuvent être nécessaires dans les régions les plus défavorisées où l'utilisation des engrais est encore faible et où la fertilité des sols est en danger. Dans ces régions, le fait d'utiliser davantage d'engrais haussera la production et réduira la dégradation des terres et rendra l'agriculture généralement plus productive et plus compétitive. Des technologies éprouvées telles que le « microdosage » des engrais et l'agriculture de conservation pourraient être vigoureusement encouragées pour donner aux producteurs sans ressources le moyen d'accroître la fertilité des sols à un prix plus abordable.

Gestion des opérations après-récolte

55. Il est indispensable d'améliorer la gestion des opérations après-récolte si l'on veut que l'agriculture africaine devienne compétitive. Il s'agit d'identifier des produits agricoles susceptibles d'être vraiment compétitifs sur le marché mondial et de résoudre tous les problèmes qui se posent tout au long de la chaîne de valeur pour s'assurer que le produit est tout à fait acceptable sur le plan de la qualité et du prix. Il s'agit également d'améliorer le tri, le classement par qualité et le conditionnement des produits.

Encadré 3. Produits ayant de bonnes chances de succès sur les marchés

À titre d'exemple, les produits suivants de l'agriculture africaine ont toutes leurs chances sur le marché mondial: café pour l'Afrique de l'Est, cacao, manioc et igname pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et arachides pour l'Afrique de l'Ouest centrale et sahélienne, olives et blé pour l'Afrique du Nord, raisins, canne à sucre, légumes et tabac en Afrique australe, mil, sorgho, coton et arachides pour l'Afrique de l'Ouest sahélienne.

Développement des marchés

56. Le développement de marchés compétitifs privés, avec les institutions et les infrastructures d'appui nécessaires, notamment dans les zones rurales, ne peut que contribuer énormément à l'accroissement de la productivité et la qualité de la vie dans les pays en développement. Au moment où les gouvernements réduisent leur rôle sur les marchés, les administrations publiques compétentes devraient s'attacher essentiellement à garantir le respect des normes de qualité et à mettre des marchés compétitifs à la portée des plus pauvres.

57. Une infrastructure commerciale efficace et des normes strictes en matière d'hygiène des denrées alimentaires sont une condition préalable indispensable à la pénétration sur les marchés internationaux. Il convient d'assurer le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation aux marchés de destination et de lancer des programmes de promotion auprès des détaillants pour espérer voir tenter d'ouvrir des marchés d'exportation.

Services et marchés financiers

58. Les institutions financières rurales facilitent normalement les investissements nécessaires pour améliorer la compétitivité et répartir les avantages de la concurrence entre les communautés. L'important est de renforcer et d'accroître les services de divers intermédiaires financiers tant officiels qu'informels. En l'absence de services financiers et dans des conditions de pauvreté et de risque, les agriculteurs démunis risquent de sous-investir dans les technologies de gestion durable des ressources.

59. Pour améliorer l'accès au crédit, les gouvernements devraient créer/mettre en place des systèmes financiers ruraux spécifiques et en faire la promotion dans les zones rurales. En ce qui concerne les investissements à long terme, une combinaison de subventions et de crédits-bails serait préférable à une aide limitée aux prêts et aux crédits.

Compte tenu des bons résultats obtenus au Niger, au Togo et au Rwanda, la pratique du crédit sur stocks devrait être plus largement diffusée pour encourager le commerce de céréales et de légumineuses.

Associations paysannes

60. Les associations paysannes peuvent faciliter l'accès des petits agriculteurs aux intrants, au crédit, aux marchés et leur donner l'occasion de pratiquer une culture plus diversifiée et de plus grande valeur. Ces associations peuvent contribuer à réduire les coûts de transaction d'accès aux marchés et améliorer le pouvoir de négociation des petits agriculteurs vis-à-vis des acheteurs et

vendeurs plus importants. Les associations paysannes peuvent aussi jouer un rôle critique dans la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'irrigation, la gestion des bassins versants et la lutte intégrée contre les ravageurs qui exige une action collective.

Encadré 4. Importance de la collaboration entre parties prenantes

Au Mali, une participation plus active des parties prenantes grâce à des consultations et à la libéralisation du système de commercialisation a contribué à la multiplication par cinq de la production de riz au cours des 20 dernières années, avec une production totale de 930 000 tonnes en 2002. Le pays est désormais capable de répondre à la quasi-totalité de sa demande intérieure. De même, en Guinée, la production de riz a plus que doublé au cours des 10 dernières années (845 000 tonnes en 2003) et assure 85 pour cent de la consommation intérieure totale.

Liens agriculteur-marché-agro-industrie

61. Il s'agit de promouvoir et de renforcer les liens dans le secteur agro-industriel afin de réduire les coûts de transaction et de garantir des approvisionnements. Il faudrait encourager l'agriculture sous contrat, la commercialisation à terme, les récépissés d'entrepôts, le courtage en marchandises, les ventes aux enchères et d'autres stratégies commerciales, notamment par l'entremise des associations paysannes. L'agriculture sous contrat est un mécanisme garantissant que les produits d'exportation répondent aux critères de qualité, de ponctualité, de régularité des approvisionnements, critères indispensables sur des marchés de plus en plus concurrentiels. Si elle est bien gérée, l'agriculture sous contrat constitue une solution possible à certains des problèmes de développement du secteur agricole africain.

Encadré 5. Agriculture sous contrat

L'agriculture sous contrat est pratiquée tant dans les pays développés que dans les pays en développement pour promouvoir la production agricole commerciale. Des études de cas réalisées au Kenya, en Zambie et en Afrique du Sud ont démontré les avantages de cette pratique, à savoir: meilleur accès des agriculteurs aux marchés internationaux et locaux, amélioration des revenus des agriculteurs, renforcement des liens des agriculteurs avec d'autres services, accès amélioré au crédit et aux intrants, réduction du coût unitaire de transport grâce à la mise en commun des produits, accès amélioré aux services de vulgarisation et de recherche et meilleure gestion des risques.

5.1.2 Politiques macroéconomiques et intersectorielles

62. Dans ce domaine, les facteurs à prendre en compte pour faciliter la compétitivité et la gestion des ressources naturelles incluent: les taux de change, les politiques monétaires et fiscales, l'accès aux marchés régionaux et internationaux, les infrastructures et les partenariats entre les secteurs public et privé.

Taux de change et politiques monétaires et budgétaires

63. Les gouvernements, et la région tout entière, devraient accepter que le taux de change soit déterminé par le marché afin d'assurer la compétitivité de leurs exportations. Sinon, les exportateurs risquent de se trouver dans une situation où ils augmenteraient leur volume de ventes tout en obtenant une récompense moindre pour leurs efforts. Les pays doivent revoir leurs tarifs commerciaux par rapport à leurs ressources budgétaires pour assurer la compétitivité de leurs exportations agricoles. Il faudrait aussi mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour la constitution de partenariats entre les secteurs public et privé.

64. Les pays africains doivent absolument élargir leur base fiscale tout en abaissant leur taux. Qui plus est, les gouvernements devraient cibler de manière plus efficace leurs dépenses sur les zones les plus productives afin d'améliorer le rendement de leurs investissements et obtenir de la sorte des ressources suffisantes pour pouvoir appuyer des secteurs critiques comme l'agriculture.

65. Conformément à la Déclaration de Maputo, les gouvernements africains devraient commencer à accroître la part de leur budget national alloué à l'agriculture, de façon qu'elle atteigne au moins 10 pour cent du budget total. Ces fonds devraient être utilisés pour créer un environnement porteur et éliminer les goulots d'étranglement du secteur.

66. Les gouvernements africains devraient chercher plus activement à obtenir des fonds auprès des organisations de développement ou des entreprises des pays développés, non seulement sous forme d'aide mais aussi sous forme de projets commerciaux afin de pouvoir investir davantage dans les sur le plan de l'offre et des échanges commerciaux pour améliorer la compétitivité de l'agriculture.

Accès aux marchés régionaux et internationaux

67. Compte tenu de la libéralisation croissante des échanges, il est devenu urgent d'accélérer l'intégration régionale des marchés agricoles, de mettre en place des chaînes de produits agricoles intrarégionales et des liens au sein du secteur agro-industriel. Diverses communautés économiques régionales devraient accélérer l'harmonisation des mesures sanitaires, phytosanitaires et zoosanitaires, qui tendent actuellement à limiter le commerce des produits agricoles, animaux et halieutiques. Il faudra veiller toutefois à ce que l'harmonisation des mesures ne porte pas préjudice aux normes, ni à la maîtrise des maladies animales et végétales.

Infrastructure rurale

68. Il faut absolument investir dans les routes, les télécommunications et l'énergie pour réduire les coûts de production et accroître la compétitivité de l'agriculture africaine. En améliorant le réseau de routes de desserte, notamment dans les zones à fort potentiel agricole, on garantit que ces régions sont reliées aux marchés. Lorsque le réseau routier rural est en mauvais état, il est difficile de maintenir un service fiable et peu coûteux, qu'il soit public ou privé. De ce fait, un engagement politique est nécessaire pour investir massivement dans les routes et l'irrigation.

69. Pour réduire la dépendance excessive de l'agriculture africaine vis-à-vis de l'agriculture pluviale, les gouvernements doivent investir massivement dans l'infrastructure d'irrigation et les technologies de gestion et de stockage de l'eau; ainsi, il faudrait promouvoir des systèmes d'irrigation à petite échelle et des structures de récolte de l'eau.

Encadré 6. Importance de l'infrastructure et du soutien institutionnel

Des politiques d'investissement favorables, notamment dans l'infrastructure publique et le soutien institutionnel, ainsi que des cours mondiaux attrayants ont permis au Kenya de devenir un acteur incontournable sur le marché du thé, des produits laitiers et des produits horticoles. Il est le deuxième exportateur de thé après Sri Lanka. Le développement de la production laitière au Kenya est également impressionnant. Sa production laitière de trois millions de tonnes est deux fois plus élevée que celle de n'importe quel autre pays du continent et plus de 80 pour cent de la production totale est assurée par les petits agriculteurs.

Partenariats entre les secteurs public et privé

70. Il faut développer des partenariats novateurs entre les secteurs public et privé et amener l'État à jouer un rôle plus actif dans la promotion des relations entre les entreprises, ainsi qu'entre les fournisseurs et les clients. Une participation effective de l'État à l'appui du secteur privé exige une meilleure compréhension des réseaux, de l'intégration et du regroupement d'entreprises, ainsi que des incidences économiques et sociales des actions menées en partenariat.

71. La création d'un environnement porteur facilitant les partenariats entre les secteurs public et privé est indispensable, notamment pour la mise en place d'une infrastructure de commercialisation. Les dispositifs et services de commercialisation précédemment assurés par les organismes paraétatiques et les coopératives n'ont pas encore été pris en main par le secteur privé depuis la libéralisation du marché. Ces services de commercialisation quasi privés servent de lien indispensable entre les petits agriculteurs et les marchés.

5.2 Stratégies à moyen et long termes

72. Les responsables devraient examiner les éléments constitutifs de la compétitivité au niveau des prix en effectuant une analyse approfondie des politiques en matière de prix agricoles et de leurs effets sur les revenus des agriculteurs. Cette analyse est indispensable pour décider si et où de nouveaux investissements (publics ou privés) sont nécessaires dans la production, la transformation, la commercialisation et la recherche. Les politiques agricoles doivent être ciblées et prévoir des incitations claires et spécifiques afin de promouvoir des chaînes de produits présentant un avantage comparatif évident. Ces politiques doivent s'accompagner des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre.

73. Les gouvernements doivent appliquer l'Accord de Maputo qui exige d'eux qu'ils dégagent des fonds pour renforcer les infrastructures agricoles telles que les réseaux routiers, les structures d'irrigation et les installations de stockage. Il est impératif que les gouvernements dégagent des fonds suffisants pour inverser la tendance au déclin de la base naturelle de ressources de la région et encourager l'utilisation d'intrants et l'adoption de techniques agricoles améliorées.

74. La transformation socioéconomique du secteur rural africain est une condition préalable indispensable au renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture. Un enseignement de base pour les jeunes et la formation des adultes, l'amélioration des conditions sanitaires, l'accès à l'eau potable, l'électricité, les télécommunications et le réseau routier sont des exigences fondamentales.

6.0 CONCLUSION ET VOIE A SUIVRE

75. Sont énumérées ci-après des questions auxquelles les gouvernements doivent prêter attention pour assurer le développement socioéconomique de leurs populations et les rendre compétitives dans ce monde globalisé.

76. La première question à poser est celle-ci: quels sont les produits agricoles africains ayant le potentiel le plus élevé sur le marché mondial? Le choix des produits à promouvoir a une influence considérable sur la mise en place d'un réseau durable de petits agriculteurs. Une fois ce choix fait, les questions sont les suivantes:

- Comment l'agriculture africaine peut-elle concurrencer le plus efficacement possible les produits importés sur les marchés intérieurs et sous-régionaux et quel degré de protection commerciale faut-il assurer?
- Les petits agriculteurs peuvent-ils tirer un meilleur parti des possibilités d'exportation et quels sont les obstacles à éliminer du côté de l'offre et de l'accès aux marchés?

77. Les autres questions clés sont les suivantes:

- Développement de modalités qui puissent réduire sensiblement les mesures de soutien intérieur des pays développés qui ont un effet de distorsion sur les échanges afin de permettre le développement d'un secteur agricole africain dynamique et compétitif et la compétitivité de ses exportations.
- Élaboration d'une stratégie cohérente pour l'Afrique en vue des négociations commerciales de l'OMC et d'autres instances.
- Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles exportés par l'Afrique, réduction des crêtes tarifaires, de la progressivité tarifaire et des obstacles non tarifaires à ces produits.

78. Pour qu'une relation positive et durable s'instaure entre les petits agriculteurs et le secteur agro-industriel, les petits agriculteurs doivent pouvoir compter sur un marché viable ainsi que sur des services financiers, des services de vulgarisation et des processus transparents de fixation des prix.

79. Pour que l'agro-industrie se développe et devienne compétitive, six éléments clés sont nécessaires:

- Système agro-industriel sain fondé sur une activité qui fasse partie de la chaîne de valeur exploitée. Celle-ci inclut un climat agricole favorable aux spéculations, des conditions agroclimatiques adaptées, la compétitivité et des institutions financières efficaces.
- Forte présence d'entrepreneurs, qu'il s'agisse d'une seule personne qui dirige une petite entreprise ou d'une société à entreprenariat intégré ou d'une série d'entrepreneurs assurant les diverses étapes de la transformation.
- Demande effective de nouveaux produits.
- Système fonctionnel d'approvisionnement d'intrants et de distribution, infrastructure appropriée, normes de qualité élevées, subventions du gouvernement en faveur des investisseurs, transparence dans la mise en œuvre des règlements (droit des contrats et système juridique efficace) et sécurité de l'occupation des terres pour les producteurs.
- Secteur agro-industriel sain fondé sur une compétence élevée en gestion d'entreprise, gestion financière et savoir-faire technique.
- Créativité, soit la capacité du secteur agro-industriel à réinventer et à s'améliorer continuellement.

80. Les mesures de suivi recommandées pour améliorer la compétitivité de l'agriculture sont les suivantes:

81. Dans le cadre institutionnel établi pour la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional, sous-régional et national, il conviendrait de désigner un responsable chargé de veiller à ce que la compétitivité de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles bénéficie de toute l'attention voulue au stade de la prise de décisions et de la répartition des crédits budgétaires.

82. L'Union africaine devrait exhorter les gouvernements et les communautés économiques régionales à allouer une part spécifique de leurs budgets pour le secteur agro-industriel à des investissements dans des domaines susceptibles d'accroître rapidement la productivité et l'accès aux marchés.

83. Des forums nationaux devraient être organisés sur le thème du renforcement de la compétitivité et de la gestion des ressources naturelles afin d'identifier et de concevoir des politiques, programmes et projets spécifiques.

84. Il faudrait établir un réseau régional de partage des données et d'analyse (Système de soutien à l'analyse stratégique et aux connaissances) et améliorer les flux d'informations au profit des gouvernements, des donateurs, du secteur privé et de la société civile, afin d'améliorer le centrage sur les investissements et les programmes agricoles.

85. Des systèmes de suivi des progrès devraient être mis en place aux niveaux national, sous-régional et régional pour suivre les projets et programmes.

ANNEXE

BIBLIOGRAPHIE

1. Flashback: Fifty years of donor aid to Agriculture. Carl Eicher, Department of Economics, Michigan state University, 2003
2. Renforcer l'agriculture et la sécurité alimentaire en vue de réduire la pauvreté dans la région de la SADC, Document sur les grands dossiers pour le Sommet extraordinaire, Tanzanie, avril, 2004
3. La Conférence internationale FAO/Pays-Bas sur l'eau pour l'alimentation et les écosystèmes, Comité de l'agriculture, dix-neuvième session, Rome, avril, 2005
4. PROJET – La sécurité alimentaire et le développement agricole en Afrique subsaharienne – Plaidoyer en faveur d'un soutien public accru, Rapport principal, octobre 2005
5. Session extraordinaire du Conseil des ministres sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, Dar Es Salaam, République-Unie de Tanzanie, mai 2004
6. Déclaration de Dar es Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région de la SADC, 2004
7. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, PDDAA, Programmes nationaux d'investissement à moyen terme, Rapport de synthèse, janvier 2005
8. Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, NEPAD, juillet 2003.
9. Africa: Claiming the 21st Century? University of Pennsylvania-African Studies Centre, Novembre 2000. Plan d'action de l'Afrique pour le G8 (Sommet du G8, Juin002)
10. Vision à l'horizon 2020 pour l'alimentation et l'agriculture et l'environnement en Afrique subsaharienne: Synthèse IFPRI 2020, juin 1995
11. Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique d'ici à 2020: Actes d'une Conférence panafricaine, Kampala, Ouganda, avril 2004
12. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social – Stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique (SEC (2005)1255), octobre 2005
13. PROJET – Produits potentiellement compétitifs de l'agriculture africaine; coordonné par M. M. Chipeta, dirigé sur le plan technique par M. T. Tshibaka avec le soutien de M. Y. Mao (consultant), août 2005